

## ANNEXE 2 – Tableau récapitulatif

Service de sécurité incendie règle APSAD R6					Service de surveillance conforme à la règle APSAD R8
Type	Période	EPI première intervention	ESI seconde intervention	Agents de sécurité incendie	
1	activité	10% effectif / secteur de façon à pouvoir réunir 2 EPI en moins d'1 minute dans un secteur	3 hommes / séquence de travail pour mise en œuvre de 2 RIA en moins de 3 minutes  6 hommes si délai intervention supérieur à 10 minutes  nombre augmenté si moyens de secours supplémentaires exigés	non exigés  Les missions des ESI peuvent être assurées par des agents de sécurité incendie.	oui  Sur accord et formalisation par l'assureur, la centralisation des moyens d'alarme peut être réalisée vers un poste occupé en permanence.
	inactivité	non exigés	non exigés	non exigés	oui  Une dérogation sur la présence d'un agent de sécurité peut être accordée et formalisée par l'assureur si les installations de sécurité incendie sont reliées à une station de télésurveillance et si une intervention est prévue.
2	activité	Idem type 1			oui
	inactivité	non exigés	non exigés	au moins 3	oui  La mission de surveillance peut être assurée par un agent de sécurité incendie.